



DÉCLARATION DE FRÉQUENTATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Énoncé de confidentialité

La collecte des renseignements personnels, y compris le numéro d'assurance sociale (NAS), est requise en vertu de l'alinéa 7(1)d) et de l'article 13 de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*, à des fins d'administration de l'admissibilité à une allocation d'étudiant, de transmission de données à l'ARC/RQ et d'administration de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (LPRFC). Le refus de fournir les renseignements personnels demandés ou le fait de communiquer des renseignements incorrects, peut entraîner la perte des avantages et/ou des retards dans le traitement ou encore des inexactitudes dans les estimations de pension, les avantages ou les relevés de pension. Les renseignements personnels sont protégés et ne sont utilisés et communiqués que conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la façon décrite dans le fichier de renseignements personnels TPSGC PCU 702 - Administration des pensions fédérales. Aux termes de la Loi, les personnes ont le droit de consulter leurs renseignements personnels et de demander des corrections s'ils sont erronés ou incomplets.

Ce formulaire doit être rempli électroniquement. Si impossible, veuillez le remplir à l'encre foncée en lettres majuscules.

Renseignements personnels du participant au régime

Grade	Nom	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Prénoms	Numéro de pension	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Date de naissance (aaaammjj)	Langue de préférence	Numéro de matricule
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français	<input type="text"/>
Adresse du domicile	Numéro d'appartement	
<input type="text"/>		
<input type="text"/>		
Numéro de téléphone de préférence		
<input type="text"/>		
Ville	Province	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Code postal	Pays	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Adresse électronique (facultative)		
<input type="text"/>		

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT	Numéro de formulaire	Numéro de cas
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

CF-FC 2002F (2014-12-001)

Canada

001

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT		
Numéro de formulaire	Numéro de matricule	Numéro de pension

INSTRUCTIONS À L'ÉTUDIANT :

Vous devez être actuellement inscrit comme étudiant à temps plein dans un établissement d'enseignement avant de pouvoir remplir la section A de cette déclaration. La section B ne peut être remplie, signée et datée qu'après le début de l'année scolaire.

Si c'est votre première demande d'allocation, vous devez remplir une déclaration distincte pour chaque établissement d'enseignement fréquenté depuis l'âge de 18 ans ou depuis le décès du participant au régime, selon la date la plus éloignée.

Veuillez annexer votre certificat de naissance si vous ne l'avez pas déjà envoyé au Centre des pensions du gouvernement du Canada.

Veuillez noter que vous devez envoyer un spécimen de chèque ou vos renseignements bancaires au Centre des pensions du gouvernement du Canada avec ce formulaire, pour le dépôt direct.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Centre des pensions du gouvernement du Canada - Service du courrier
 150 Boulevard Dion
 CP 9500
 Matane QC G4W 0H3

SECTION A - À ÊTRE REMPLIE PAR L'ÉTUDIANT

Nom de l'étudiant	Prénoms et initiales	Date de naissance de l'étudiant (aaaa-mm-jj)
NAS de l'étudiant	Si, auparavant, votre allocation était déposée à la banque, désirez-vous garder le même compte? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Adresse postale	Pays	Code postal
Numéro de téléphone	Études à temps plein <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si l'étudiant est à temps plein, cochez : <input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir ou <input type="checkbox"/> Par correspondance
Inscrit à une faculté ou à un programme d'études	Présence ininterrompue au programme susnommé jusqu'à ce jour <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Si vous n'avez pas fréquenté d'établissement d'enseignement depuis l'âge de 18 ans ou depuis le décès du participant au régime, selon la date la plus éloignée, veuillez annexer une déclaration donnant la durée et les raisons de l'interruption.

Durée complète (p.ex. sept. 1989 à avril 1993) Mois Année Mois Année _____ _____ _____ _____	Semestre ou année scolaire en cours (p.ex. sept. 1989 à avril 1990) Mois Année Mois Année _____ _____ _____ _____
---	--

Par la présente, je déclare qu'à ma connaissance, les renseignements contenus dans cette déclaration sont complets et véridiques et que si j'interromps mes cours ou que je cesse de fréquenter l'établissement d'enseignement mentionné dans la section B, je m'engage à en avvertir le Centre des pensions du gouvernement du Canada. J'autorise l'établissement d'enseignement mentionné à fournir au directeur du Centre des pensions du gouvernement du Canada les renseignements relatifs à mon inscription et à mon assiduité.

Toute déclaration fautive ou trompeuse constitue une infraction.

Signature de l'étudiant	Date (aaaa-mm-jj)
-------------------------	-------------------

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT

Numéro de formulaire

Numéro de matricule

Numéro de pension

SECTION B - À ÊTRE REMPLIE PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

À notre connaissance, les réponses données dans la section A sont exactes sauf pour les informations indiquées ci-dessous.

Nom de l'établissement d'enseignement			Timbre ou sceau du registraire
Adresse			
Code postal	Pays	Numéro de téléphone	

Avis à l'établissement

Cette section devra être remplie, signée et datée seulement lorsque l'étudiant aura complété toutes les cases appropriées de la section A et après que celui-ci ait commencé à suivre ses cours.

Titre de l'agent autorisé	Signature	Date (aaaa-mm-jj)
---------------------------	-----------	-------------------

DÉCLARATION DE FRÉQUENTATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

VERSEMENT D'UNE ALLOCATION À UN ENFANT À CHARGE DE PLUS DE 18 ANS EN VERTU DE LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

La *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* prévoit le versement d'une allocation aux enfants à charge de plus de 18 ans de certains participants au régime décédés si les conditions suivantes sont remplies.

L'enfant à charge du participant au régime doit :

- 1) être âgé de 18 à 25 ans;
- 2) avoir fréquenté à temps plein un établissement d'enseignement
 - a) son dix-huitième anniversaire;
 - b) le décès du participant au régime, selon la date la plus éloignée.

MÉTHODE ET DURÉE DU PAIEMENT

Lorsque le Centre des pensions du gouvernement du Canada juge qu'un étudiant rencontre les exigences d'admissibilité, le paiement sera versé directement à l'étudiant. Le montant de l'allocation dépendra du traitement et du service ouvrant droit à pension du participant au régime décédé et possiblement, du nombre d'enfants à charge ayant droit à une allocation.

Quand un étudiant à charge est réputé être admissible à une allocation, le paiement commencera à compter de la dernière de ces deux dates :

- 1) la date du décès du participant au régime; ou
- 2) la date où l'enfant atteint l'âge de 18 ans.

Le paiement se poursuivra jusqu'à la fin du mois où se termine l'année scolaire et recommencera pour l'année scolaire suivante sur réception d'une déclaration de fréquentation dûment remplie. Ce formulaire sera envoyé chaque année aux personnes qui reçoivent actuellement une allocation. Des formulaires supplémentaires seront fournis sur demande.

Le paiement sera versé avec effet rétroactif à l'égard des périodes normales de vacances, de maladie ou autres absences approuvées seulement si l'enfant à charge reprend ses études à temps plein immédiatement après l'absence.

L'admissibilité à une allocation prend fin lorsque l'enfant à charge cesse de fréquenter un établissement d'enseignement ou atteint l'âge de 25 ans pendant l'année scolaire. Le paiement cessera à la fin du mois où l'un ou l'autre de ces événements se produit.

AVIS DE MODIFICATION DE SITUATION

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Centre des pensions du gouvernement du Canada - Service du courrier
150 boulevard Dion
CP 9500
Matane QC G4W 0H3

lorsqu'un des changements suivants se produit :

- il/elle atteint son 25e anniversaire de naissance;
- il/elle cesse de fréquenter un établissement d'enseignement;
- il/elle change d'adresse postale.

NOTE : L'agent autorisé de l'établissement d'enseignement doit signer la déclaration au recto seulement lorsque l'étudiant aura rempli toutes les cases appropriées de la section A. Le formulaire doit également porter le timbre ou le sceau officiel de l'établissement d'enseignement.